

PROCES-VERBAL de la REUNION de la COMMISSION FONCIERE
du 29 JANVIER 1960.

Litige foncier : RUKE MBA, umututsi des Abatsobe, résidant à Rwa,
Bukonya.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Mr RUKE MBA : Je suis venu plaider la cause des Abatsobe, Abakonde du Bukonya. Quand Rusimbi, notre ancêtre est arrivé au Bukonya, il y a à peu près 8 générations (vers 1750), il trouva une partie du Bukonya couverte de la forêt, qu'il défricha. Il donna le nom de son premier fils Rubona, à une des collines défrichées. Rusimbi, venu en qualité de défricheur, s'étant acclimaté, est allé demander au Mwami le commandement de cette région. Le Mwami lui a accordé le commandement et depuis cette époque notre famille a commandé le Bukonya.

L'ubukonde des Abatsobe se trouve à Mizo, Migandu, Rutaki, Rwa, Mvumba, Gitare, Gatonde, Gahanga, Rusasa, Kiriba, Mubuga, Gakenke, Rumweru, Kwune, Janja, Nyagisozi. Nous voisions avec les bakonde Abanyanguzo, Barumba, Bagesera et Basinga.

Mr le Président : Pouvez-vous nous décrire les limites de votre ubukonde à vous ?

Mr RUKE MBA : La colline Rwa est entourée de ruisseaux. Notre ubukonde s'étend entre ces ruisseaux.

Mr SEBAPOLISI : Je crois que les Batsobe ont reçu certaines collines du Mwami ou de son représentant.?

Mr RUKE MBA : Oui, nous avons reçu des collines du Mwami. Certaines de ces collines ont été distribuées aux fils de Rusimbi.

Mr BISUMBUKUBOKO : Est-ce que les Abatsobe ont défriché toutes les collines que vous venez de citer. Est-ce qu'ils n'y ont pas ajoutés des intora et inkungu ?

Mr RUKE MBA : Les ABatsobe sont arrivés au Bukonya pour défricher et garder leur bétail. Ils ont défriché les collines que j'ai citées. Les sous chefs Abatsobe ont pris des champs intora et inkungu. Nous ne revendiquons pas ces terrains que nous avons pris en tant qu'autorité politique.

Mr le Président : Pourquois avez-vous pris des Intora, alors que vous aviez votre propre ubukonde dans la région où vous étiez installés ?

Mr RUKE MBA : Beaucoup de gens venaient me demander des terres. Notre ubukonde n'était pas grand assez pour distribuer des terres à tous ces gens. Ainsi je prenais des champs inkungu et intora pour installer les installés.

Mr BISUMBUKUBOKO : Est-ce que dans les collines, citées comme ubukonde des Abatsobe, vous n'avez pas annexé des terrains abandonnés par ceux qui furent chassés par les Abatsobe.

Mr RUKE MBA : Non.

Mr SABUNGBO : Connaissez-vous les noms des autres clans qui ont défriché du temps de Rusimbi ?



Mr RUKEMBA : Les clans qui ont défriché du temps de Rusimbi sont les Abanyanguzo, les Barumba, Bagesera et les Abasinga.

Mr le Président : Les gens qui furent installés par les Batsobe-bakonde, devaient -ils payer un certain loyer aux Batsobe ?

Mr RUKEMBA : Celui qui avait reçu une parcelle devenait notre umagaragu. Les Abagaragu étaient propriétaires des champs reçus, ils ne pouvaient être déplacés.

Mr MPAKANTYE : Vous dites que ces abagaragu ne pouvaient être déplacés. Ils étaient vos serviteurs, ils devaient vous rendre certains services. S'ils ne rendaient pas ces services, pouvait-on les déplacés ?

Mr RUKEMBA : Les serviteurs obéissaient toujours. Mais nous aurions pu chasser les serviteurs récalcitrants.

Mr SEBAPOLISI : Vous déclarez que Rusimbi a trouvé quelques clans au Bukonya lors de son arrivée. Est-ce que ces clans n'avaient pas défriché tout le Bukonya quand votre ancêtre est arrivé ?

Mr RUKEMBA : A son arrivée au Bukonya, Rusimbi a trouvé une partie couverte de forêt. C'est cette partie qu'il a défrichée.

Mr NDAHIRIWE : Dons les gens qui ont reçu des terrains des Abatsobe sont devenus abakonde sans rien payer ?

Mr RUKEMBA : Ils sont devenus abakonde parce que les Abatsobe en tant que Autorité leur avaient donné ces terrains.

Mr SEBAPOLISI : Est-ce l'ubukonde de Rusimbi n'est pas entouré de propriétés appartenant aux autres clans.

Mr RUKEMBA : L'ubukonde de Rusimbi n'était pas entouré des propriétés des autres clans défricheurs. D'après ce que j'ai appris nous avons trouvé une partie non défrichée et non occupée par les autres clans. Les Abalihira et Abungura, arrivés après, ont reçu des terres des Abatsobe.

Mr SEBAPOLISI : Les Abalihira et Abungura, ont-ils donné quelque chose aux Abatsobe en contre-partie des terres cédées ?

Mr RUKEMBA : Ils ne devaient rien donner. Ils devenaient comme Abagererwa les abagaragu des Abatsobe.

Mr BISUMBUKUBOKO : Sur les collines Munanira et Mubuga, votre ubukonde, j'ai trouvé très peu des Abanyanguzo, Abarumba et Abatsobe. Ces collines sont très peuplées. Comment expliquez-vous que ces trois clans sont Abakonde de ces collines, alors qu'ils y sont très peu représentés ?

Mr RUKEMBA : Je ne sais pas. Nous n'y avons trouvé que les Abanyanguzo et les Abarumba.

Mr le Président : Je trouve qu'il est assez bizarre que vous n'êtes pas au courant que des individus sont venus s'installer sur votre ubukonde.

Mr RUKEMBA : Ces gens ont été installé par mes ancêtres.

Mr BISUMBUKUBOKO : Vous n'êtes au courant des individus installés par vos ancêtres.

Donc vous ne réclamez que les terrains qui sont actuellement occupés par les Abatsobe.

Mr RUKEMBA : Je ne réclame que les terrains actuellement occupés par les Abatsobe.

Mr le Président : Je voudrais que les membres de la commission m'expliquent s'il est possible qu'un serviteur, non lié par un contrat pastoral, soit appelé umugaragu?

Mr BISUMBUKUBOKO : Mr RUKEBA a confondu les deux termes. Il appelle les gens installés sur ses champs Abagaragu parce qu'ils sont plus ou moins les mêmes devoirs que les serviteurs liés dans le contrat ubuhoke.

Mr RUZINDANA : Votre ancêtre Rusimbi, a-t-il défriché avant d'aller à la cour du Mwami pour demander un commandement.

Mr RUKEBA : Il a défriché avant son départ pour la cour du Mwami.

Mr RUZINDANA : Les serviteurs, installés sur vos champs, devaient-ils les mêmes services aux chefs étrangers aux Batsobe ?

Mr RUKEBA : Si un sous chef Umutsope fût démis, ses serviteurs devaient les mêmes services au nouveau sous chef, même s'il n'était pas un umustsope.

Mr RUZINDANA : En quelle qualité ce nouveau sous chef avait-il droit à ces services.

Mr RUKEBA : En qualité d'autorité politique.

Mr BISUMBUKUBOKO : Avant l'arrivée de Rusimbi, le chef Rusoro commandait le Bukonya. Rusimbi a-t-il payé quelque chose à Rusoro ?

Mr RUKEBA : Rusimbu n'a rien payé pour son installation. Quand il remarqua que beaucoup de gens s'installèrent dans cette région, il demanda le commandement au Mwami.

Mr MUNYARUGERERO : Avez-vous de preuves que les gens installés par les Batsobe se reconnaissent comme vos abagererwa ?

Mr RUKEBA : Nous avons installé ces gens, nous ne pouvons plus les déplacer. D'ailleurs nous ne revendiquons que les terrains où les Batsobe sont installés actuellement et les terres que les sous chefs ont pris aux Batsobe.

Mr BISUMBUKUBOKO : Pouvez-vous nous donner des exemples de terrains que les Batsobe ont dû céder?

Mr RUKEBA : Rutaki a été pris par Nyirimbirima.

Mr MPAKANIYE : Est-ce que les Bahutu ne contestent pas les terrains des Batsobe ?

Mr RUKEBA : Les Bahutu ne nous contestent pas nos terres. Ils ont seulement incendiés nos maisons.

Mr MPAKANIYE : L'ubukonde des Batsobe ne forme pas un bloc. Comment expliquez-vous que vos ancêtres ont défriché des parties de la forêt en laissant d'autres parties intactes?

Mr RUKE MBA : Mes ancêtres ont peut-être défriché toute la partie de la forêt qu'ils y ont trouvée. Il est possible que par après, ils ont été expropriés par d'autres clans.

Mr SERUBUNGO : Si on ordonne que tout Mugererwa doit racheter ses terres, réclameriez-vous que vos abagererwa rachètent vos terres ?

Mr RUKE MBA : Je pourrais le faire.

Mr RWAKIBIBI : Est-ce que des bahutu ont acheté leur ubukonde ?

Mr RUKE MBA : Non. Ils ont reçu leur ubukonde.-

-R.A-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGURI
-!-

SCEANCE DE LA COMMISSION FONCIERE
DU 29 JANVIER 1960

Mr.LE PRESIDENT: Après l'examen de quelques cas typiques de contestations foncières, je remercie les membres de la commission pour leur collaboration. Je demande au membres si quelques uns d'entre ont encore des suggestions à faire?

Mr.MPAKANIYE: Avant que les membres de la commission se séparent, je voudrais faire une suggestion dans l'affaire des anciens Batutsi. Je propose, dans le cas où ces Batutsi ne seraient pas reconnus comme A-bakonde, le payement d'un prix symbolique pour les champs qu'ils occupent sauf pour les champs intore, inkungu et autres qu'ils auraient pris en tant que autorité politique. Ce prix d'achat serait par exemple une vache, il ne serait jamais payé en argent. Le Chef de clan dénerait ce prix symbolique au Chef de Clan des Bakonde. Cela constitue en quelque sorte l'ancien mode d'acquisition d'ubukonde par achat.

Mr.LE PRESIDENT: Qu'entendez-vous par anciens Batutsi.

Mr.MPAKANIYE: Avec anciens Batutsi, je vise le cas des Bacocori et Abakono du Mulera .

Mr.KANYAMUGENGE: Je me rallie à la proposition de Monsieur Mpakaniye. Je propose toutefois que le prix symbolique soit fixé par ces deux Chef de clan.

Mr.SEBAPOLISI: Je déclare ne pas savoir prendre position dans cette affaire parce que j'estime que le problème n'a pas été suffisamment étudiée.

Un membre propose que le prix symbolique serait fixé par la commission foncière après consultation des chefs du clans intéressés.

8 membres acceptent cette proposition. 2 membres déclarent que le prix symbolique devrait être fixé par la commission foncière.

sans consultation des intéressés.

Mr.SEBAPOLISI: J'obtient.

Mr.BISUMBUKUBOKO: Je suis d'accord avec le principe proposé.Je désirerais que le critère d'ancienneté soit fixé à 4 ou 5 génération qu'on ferait abstraction de Batutsi,Bacocori,Bahutu.

Le membre de la commission approuvent cette proposition Il est toutefois précisé que dans ce cas il ne s'agit que de gens qui ne sont pas venus ~~pas~~ entant qu'autorité politique,ou accompagnant une telle autorité.-

-R.A-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI
-!-

Affaire KAYOBERO - KANYAMUHANDA - BITABWAHE contre
MURINDAHABI, résidant à Cyuve, Chefferie Mulera.

Affaire examinée par la Commission Foncière le 29.1.60

Mr.KAYCHERA: Kanyamahane et moi avons acheté en 1948 une propriété à Murindangabo, mututsi des Bacocori. j'ai payé 1.500 Frs et Kanyamahane a donné une genisse à Murindangabo. Les Champs achetés se trouvent à Cyuve et forment un blcc. Deux personnes prétendent avoir des droits de proproété sur ces champs, notamment Rutibali un umulihira et Rwampuga. Murindangabo sursit achaté ces champs à Rwamilera.

Mr.KANYAMUHANDA: Les champs que nous avons acheté à Murindangabo appartaient au Grand Père de Murindangabo.

Mr.BITABWAHE: J'ai acheté un champ pour 8.000 frs à Murindangabo quoi que Murindangabo prétendait que ce champ était son ubukonde, la population s'est opposé à cette vente. On déclareit que ces terrains appartaient aux Abacyabz. Quand Murindangabo a voulu faire inscrire la vente au Tribunal, Werbe et Ruzinda parents de Murindangabo s'y ont opposés. Ils déclaraien que Murindangabo n'avait pas le droit de vendre ces champs qu'étaient des Inkungu de Ruhanga, Grand Père de Werabe et Ruzindana. Ainsi Murindangabo fût obligé de me rendre mon argent. Il me donna 3.000 frs, un autre terrain pour la somme de 2500 frs et un B.P. pour une somme de 2.500.-

Mr. LE PRESIDENT: Quand est-ce que Werabe et Ruzindana se sont opposés à la vente?

Mr.BITABWAHE: Ils se sont opposés immédiatement.

Mr.RUZINDANA: En effet Murindangabo voulait vendre ce champ. Quand j'ai appris cela je lui conseillait de vendre une vache pour rendre l'argent à Bitabwahe.-